



ADHÉSION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



L'importance de l'adhésion des collectivités territoriales

Notre association a pour vocation principale de mieux faire connaître la Gendarmerie, la faire apprécier et la soutenir. Elle compte aujourd'hui 15 000 adhérents, personnes physiques ou personnes morales, qui sont répartis dans un vaste réseau de plus de 200 comités locaux, en métropole et outre-mer.

Nous comptons dans nos rangs de nombreux élus, parlementaires ou élus locaux. Leur adhésion est un signe de reconnaissance et un encouragement à poursuivre nos actions de rayonnement et de soutien au profit de la Gendarmerie.

Mais nous comptons également, parmi les personnes morales adhérentes, des collectivités territoriales, communes ou intercommunalités. Leur adhésion est particulièrement importante, car elle illustre le soutien de nos concitoyens et leur attachement à l'ancrage de la Gendarmerie dans les territoires.

La recherche de l'adhésion des collectivités territoriale est une priorité. Elle répond au renforcement des liens entre la Gendarmerie et les élus, prôné par le directeur général de la Gendarmerie nationale. ■

BULLETIN D'ADHÉSION SPÉCIAL COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

À retourner à :
Les Amis de la Gendarmerie - 45, bd Vincent Auriol - 75013 Paris



Écrire en lettres capitales

☐ MADAME ☐ MONSIEUR

Nom :

Prénom :

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :

Profession :

Nom et prénom du parrain (obligatoire) :

Adresse de l'adhérent (N°, voie et complément) :

Code postal : Cedex (si oui) :

Tél. (fixe) :

Tél. (mobile) :

Adresse mail :

Écrire en lettres majuscules, exemple : DUPONT.PIERRE@GMAIL.COM

Comité demandé :

Fait à : Le : Signature :

PERSONNE MORALE (collectivité territoriale)

- ☐ Commune de :
☐ Communauté de communes de :
☐ Autre (préciser) :

Tél. (contact administratif) :

MEMBRE BIENFAITEUR

- Cotisation Bienfaiteur à partir de 100 euros
- Abonnement à la revue trimestrielle : OFFERT
- Offert pour 1 an soit 4 numéros

Cotisation libre à partir de 100 €
Indiquez le montant de votre cotisation dans la case ci-après

MONTANT

Règlement à l'ordre de « Amis de la Gendarmerie »



Scanner le code pour accéder au site internet





Directeur général de la Gendarmerie nationale

Parce que nous sommes à leurs côtés dans les mêmes territoires, nous avons le devoir de faire plus pour mieux répondre à leurs attentes et préoccupations quotidiennes.

Sur le terrain, dans les coups durs comme dans les moments de satisfaction, nous sommes côte à côte avec nos élus. Ils ont besoin qu'on réponde toujours plus présent pour eux. ■

*Général d'armée Christian RODRIGUEZ,
directeur général*



Communauté de communes du pays de PONT-CHÂTEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS (44)

Membre mécène

C'est une reconnaissance pour des femmes et des hommes qui, au travers de leurs engagements, nous accompagnent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans l'accomplissement de nos missions au service de nos concitoyens. La Gendarmerie est un partenaire incontournable des maires qui, dans un contexte difficile, mérite d'être soutenue. ■

*Jean-Louis MOGAN,
président de la communauté de communes*

Une procédure spécifique

Les collectivités territoriales adhèrent comme membre bienfaiteur (à partir de 100 €) et bénéficient d'une procédure spécifique.

- **Le comité** fait remplir un bulletin d'adhésion spécifique, précisant les coordonnées du représentant (en principe le maire ou le président de l'intercommunalité), le contact administratif, ainsi que le montant retenu pour la cotisation. Le bulletin est transmis au siège sans règlement ;
- **Le siège** enregistre l'adhésion et adresse à la collectivité une lettre avec une facture « en attente de règlement » correspondant au montant de la cotisation souscrite ;
- **La collectivité** transmet la facture et la délibération du Conseil municipal ou de son assemblée à la trésorerie dont elle dépend ;
- **La trésorerie** procède au virement sur le compte principal de l'association ;
- **Le siège** enregistre le virement lors du traitement de la comptabilité mensuelle, et adresse à la collectivité locale la carte de membre bienfaiteur ;
- En fin d'année, **le siège** adresse à la collectivité une lettre proposant le renouvellement de l'adhésion, accompagnée d'une facture « en attente de règlement » et le processus se renouvelle d'année en année. ■

Commune de MARCHIENNES (59), la plus ancienne

collectivité adhérente aux Amis de la Gendarmerie

Malgré la suppression de sa brigade en 2001, la ville de MARCHIENNES a adhéré à l'association pour entretenir les liens indéfectibles avec la Gendarmerie, pour porter ses valeurs et soutenir les gendarmes dans l'exercice de leurs missions au profit de la population. ■

Claude MERLY, maire



SAINT-ÉMILION (33), cité médiévale inscrite au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, est la première commune de Gironde à rejoindre les Amis de la Gendarmerie

Avec l'appui de mon conseil municipal et au nom des Saint-émilionnais, je tiens à marquer notre fidélité et notre reconnaissance envers les femmes et les hommes qui, sous l'uniforme de gendarme, assurent notre protection, parfois au péril de leur vie. Dans un contexte chaque jour plus difficile, la Gendarmerie est un partenaire privilégié des élus locaux. Elle mérite notre soutien. ■

*Bernard LAURET, maire de SAINT-ÉMILION,
président de la communauté de communes du Grand Saint-émilionnais,
président de l'association des maires de Gironde*



Un maillage territorial de 39 955 communes, 3 056 brigades territoriales assurant la sécurité de 95 % du territoire et 202 comités des Amis de la Gendarmerie pour soutenir et rayonner